

SST - Formation Initiale Sauveteur Secourisme du Travail

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Tout salarié des entreprises, de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

Pré-requis

Aucun.

Objectifs pédagogiques

- Etre capable d'intervenir immédiatement et efficacement après tout accident ou malaise,
- Etre capable de rechercher les risques persistants pour protéger, examiner la victime pour faire alerter et secourir,
- Etre acteur de la prévention dans l'établissement.

La formation continue (recyclage) doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent la formation initiale.

Toutefois, il appartient à l'entreprise qui le souhaite de mettre en place une session de M.A.C. (recyclage) plus fréquente.

Description / Contenu

Références réglementaires :

- Code du travail L.4121-1, L.4121-2 & R.4224-15, R.4224-16,
- Circulaire CNMATS CIR 32/2010 du 3 décembre 2010 relative au sauvetage secourisme du travail
- Document de Référence de l'INRS V8.01/2021
- Directives "COVID-19" de l'INRS des 20 novembre 2020 et 25 février 2021.

Domaine de Compétences 1

Conformément au Guide des données et conduites à tenir de l'INRS (V3.06/2019) :

- La recherche des dangers persistants pour protéger
- Les actions à réaliser pour supprimer ou isoler le risque, voire soustraire la victime sans exposer le secouriste
- L'examen de la victime
- Les procédures et moyens d'alerte et de secours de l'établissement
- Si nécessaire, les situations inhérentes aux risques spécifiques à l'établissement, à la profession
 - La victime saigne abondamment
 - La victime s'étouffe
 - La victime se plaint d'un malaise
 - La victime se plaint de brûlures
 - La victime se plaint de douleurs empêchant certains mouvements
 - La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
 - La victime ne répond pas, elle respire

- La victime ne répond pas, elle ne respire pas
- Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du défibrillateur automatisé externe

Domaine de Compétences 2

- Le rôle du Sauveteur Secouriste du travail, les accidents du travail et l'intérêt de la prévention notamment dans le contexte "Covid"

Modalités pédagogiques

Cet enseignement est réalisé, pour un groupe de 4 à 10 personnes en intra-entreprise ou en inter-entreprises, en présentiel, à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés dans une salle dégagée permettant les exercices pratiques.

Le formateur dispose des matériels pédagogiques spécifiques.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret Aide-Mémoire produit par notre fédération nationale est remis à chaque participant, en plus des éléments obligatoires édités par l'INRS.

Modalités d'évaluation et de suivi

En vue de l'obtention du certificat de sauveteur secouriste du travail, 2 épreuves certificatives sont organisées, en fin de formation, de façon à permettre une évaluation distincte de chaque compétence. Le certificat est obtenu dès lors que l'ensemble des 8 compétences sont acquises selon les critères de la grille de certification.

Une Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" est délivrée aux personnes ayant suivi l'intégralité de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable aux épreuves certificatives.

Les titulaires de cette carte à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir le certificat de compétences de prévention et de secours civiques (PSC1) en application de l'arrêté du 5 décembre 2002 et article 4 de l'arrêté du 24 juillet 2007 du Ministère de l'Intérieur.

Profil du / des Formateur(s)

Formateur qualifié en Sauvetage Secourisme du Travail, certifié par l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)